

## » 119-Allô enfance en danger

Avril 2020

Les Scouts et Guides de France sont engagés de longue date dans la protection de l'enfance qui est au cœur de notre politique éducative. Le bien-être et la sécurité des jeunes sont des piliers fondamentaux de notre politique éducative. Forts de nos convictions, nous choisissons, aujourd'hui et encore, d'être le relai des recommandations publiques en matière de protection de l'enfance. <sup>1</sup>

La violence familiale augmente au décours de toutes les situations de catastrophes naturelles et nous pensons qu'elle devrait également augmenter au cours de cette épidémie. En cette période de confinement qui instaure un huis-clos au sein des familles, il convient plus que jamais d'agir face aux violences intrafamiliales dans certains foyers.

Depuis 30 ans, le 119 est à l'écoute des enfants, des adolescents, des familles ainsi que des professionnels, il assure une continuité de service 24h sur 24 et 7j sur 7 pour la métropole et l'Outre-mer.

Les écoutants du 119, professionnels de l'enfance, les agents du pré-accueil et l'encadrement sont tous mobilisés et solidaires pour répondre aux appels et les traiter, notamment ceux des enfants et des adolescents qui restent prioritaires.

Aussi, que vous soyez un enfant victime, un parent en difficulté qui sent qu'il est « à bout », un voisin qui entend des cris et qui suspecte des faits de maltraitements .... Appelez le 119 !

Pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15).

Pour les victimes de violence familiale, le domicile n'est pas toujours un endroit sûr.

Nous savons que la violence est plus facilement niée ou excusée dans les situations de catastrophe naturelle ou sanitaire. Un auteur de violences familiales peut utiliser l'épidémie pour justifier la violence.

Pourtant, les périodes de stress et les difficultés rencontrées quelle que soit leur importance ne sont jamais une excuse pour justifier la violence. La personne qui commet des violences familiales est responsable de son comportement violent. Les victimes et les enfants ne sont jamais responsables. Tout le monde mérite de vivre à l'abri de la peur et de la violence familiale.

<sup>1</sup> La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) partenaire du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) se propose de relayer cette information.



## FICHE N°1 : PROTEGEZ VOS ENFANTS

- Maintenez une routine de vie régulière (heure du lever et du coucher).
- Aider les enfants d'âge scolaire à poursuivre leurs activités éducatives, plutôt que de considérer ce moment comme des «vacances».
- Pour certains enfants, l'école peut être considérée comme un espace sûr. Y a-t-il un espace sûr à la maison?
- Si votre enfant a un problème de santé existant, parlez à son professionnel de la santé de la façon de gérer cela pendant cette période de distanciation sociale et de confinement.
- Organisez une réunion de famille et discutez avec les enfants de la façon dont vous envisagez de gérer le fait d'être coincés à la maison ensemble. Soyez ouvert avec eux sur les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas faire de sport, participer à d'autres activités ou rendre visite à leur famille et leurs amis - pour les habituer à cette nouvelle routine restreinte.
- La personne qui utilise la violence au foyer peut cibler les enfants en les rendant responsables de sa propre angoisse, de sa frustration et de son sentiment d'impuissance.
- Ayez un plan de sécurité en place pour vous et les enfants si vous avez besoin d'aide en cas d'urgence. Le secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance appelle chacun, y compris les enfants et adolescents victimes, à composer le 119-Allo Enfance en Danger si l'on est témoin, même auditif, de violence sur un enfant.





## FICHE N°2 : INFORMATION POUR LES FAMILLES, AMIS ET VOISINS DE VICTIMES DE VIOLENCE

La distanciation sociale, l'isolement et le confinement sont d'importantes mesures gouvernementales de politique de santé publique qui aideront à réduire l'épidémie virale. Cependant, ces mesures peuvent également augmenter le risque de violence familiale, y compris pour les enfants, lorsque les familles sont confinées au domicile.

Nous savons que l'isolement physique et social est souvent utilisé pour que l'agresseur puisse établir sa relation d'emprise sur la victime. Lorsque les victimes sont isolées des amis, de la famille et des systèmes de soutien, cela peut limiter considérablement leurs possibilités d'obtenir de l'aide.

Si vous êtes préoccupé par la sécurité et le bien-être d'un ami, d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un collègue, vous pouvez les aider en les contactant régulièrement par téléphone, SMS ou réseaux sociaux (considérez les restrictions COVID-19 comme une occasion de renouer avec vos amis qui pourraient être dangereux, en utilisant votre propre isolement social pour expliquer pourquoi vous appelez plus souvent que d'habitude);

Vous pouvez les aider en vous mettant d'accord sur un mot, un signe ou un signal sûr que la personne victime de violence familiale peut utiliser pour vous avertir qu'elle a besoin de vous pour obtenir de l'aide. Appeler la police au 17 en cas d'urgence. Conserver des copies de ses documents importants et/ou stocker un sac «d'évasion» pour elle chez vous. Contactez votre pharmacien le plus proche si vous êtes un voisin.

Vous pouvez les aider en allant les chercher dans un endroit proche de leur domicile pré-planifié pour ensuite les conduire dans un service d'urgence de l'hôpital ou au commissariat de police.

Il est également important que les victimes sachent qu'elles peuvent demander de l'aide et qu'il existe des services spécialisés en violence familiale pour les aider même pendant la pandémie (3919 ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h pour tout renseignement sur les violences, numéro anonyme, gratuit et confidentiel. Un numéro d'écoute spécifique a été mis en place en Martinique : 0800 100 811).

La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et bénéficier d'assistance reste disponible sur [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle permet notamment de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée.

Enfin le secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance appelle chacun, y compris les enfants et adolescents victimes, à composer le 119-Allo Enfance en Danger si l'on est témoin, même audité, de violence sur un enfant.





## FICHE N°3 : COMMENT SE PROTÉGER AVEC UN PLAN DE SECOURS PRÉPARÉ À L'AVANCE

• Pensez à des choses que vous pouvez faire pour être plus en sécurité lorsque vous vivez dans un climat de violence familiale. La meilleure façon d'élaborer un plan de sécurité est de recourir à un soutien extérieur, comme un service spécialisé en violence familiale. Cependant, des amis de confiance et des membres de la famille peuvent également jouer un rôle important dans la planification de la sécurité, en particulier pendant les périodes de risque accru comme en ce moment.

• Vous pouvez vous faire aider en vous mettant d'accord avec une personne extérieure de confiance qui pourra vous aider en convenant d'un mot, d'un signe ou d'un signal sûr que vous, en tant que victime de violence familiale, pourrez utiliser pour l'avertir qu'il faut qu'elle vous aide en urgence. Appelez le 17 ou le 3919 si vous le pouvez ou dites lui de le faire pour vous.

Conserver des copies de vos documents importants et/ou un sac «en cas d'urgence» chez cette personne de confiance. La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et bénéficier d'assistance reste disponible sur [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Elle permet notamment de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée. Enfin le secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance appelle chacun, y compris les enfants et adolescents victimes, à composer le 119-Allo Enfance en Danger si l'on est témoin, même auditif, de violence sur un enfant.

• En période de confinement, il peut être difficile de sortir de chez vous, un proche peut alors venir vous chercher à un lieu de rendez-vous proche de chez vous pour vous conduire à l'hôpital ou au commissariat.

• Il est également important que vous sachiez que vous pouvez demander de l'aide et qu'il existe des services spécialisés en violence familiale pour vous aider. Même pendant la pandémie, des services spécialisés en violence familiale sont ouverts et disponibles pour du soutien et des conseils à toute personne victime de violence familiale qui s'inquiète de la façon dont le confinement actuel aura un impact sur sa sécurité et son bien-être.

**APPELEZ LE 17 EN CAS D'URGENCE** (pour les malentendants et muets le 114 reçoit des sms).

**APPELEZ le 3919** si vous souhaitez un entretien anonyme et confidentiel, des informations ou un hébergement entre 9h et 19h du lundi au vendredi. Un numéro d'écoute spécifique a été mis en place en Martinique : 0800 100 811.

**PLATEFORME NATIONALE** : [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr) : La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et bénéficier d'assistance reste disponible sur [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle permet notamment de dialoguer avec des représentants des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée.

Un dispositif d'ALERTE EN PHARMACIE a de plus été élaboré en partenariat avec l'Ordre national des pharmaciens, permettant ainsi à une femme qui serait battue de donner l'alerte en se rendant dans une pharmacie sans son mari, avec comme objectif que les forces de l'ordre puissent intervenir en urgence. Au cas où le conjoint imposerait sa présence, la femme pourrait utiliser un « code, par exemple : masque 19 ».

Enfin le secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance appelle chacun, y compris les enfants et adolescents victimes, à composer le 119-ALLO ENFANCE EN DANGER si l'on est témoin, même auditif, de violence sur un enfant.





## FICHE N°4 : CONSEILS DE SECURITE EN CAS DE VIOLENCE

- Si vous vous retrouvez impliqué(e) dans une dispute, tentez de minimiser les risques :
  - Allez de préférence dans des pièces avec deux sorties
  - Enlevez tout ce qui peut être utilisé comme une arme
  - Allez si possible dans un endroit où vous pouvez être vu ou entendu de l'extérieur (les cuisines, salles de bain et garages sont plus dangereux que les salons, salles à manger ou chambres).
- Apprenez - et apprenez à vos enfants - à se positionner «entre les ennuis et la porte».
- Apprenez aux enfants à appeler la police au 17 et à connaître par coeur leur adresse personnelle en utilisant des stratégies adaptées à leur âge.
- Dans la mesure du possible, ayez un téléphone en permanence chargé près de vous et un plan de sauvegarde au cas où vous seriez séparé de votre téléphone (2ème téléphone caché).
- Créez des signaux et/ou des mots de code qui permettront à vos enfants de sortir et de se rendre dans un lieu où ils seront en sécurité et que vous aurez déterminé à l'avance avec eux.
- Créez des signaux qui permettront à vos voisins ou membres de la famille d'appeler le 17 si vous ne pouvez pas le faire. Par exemple, une lumière allumée, une ombre dessinée ou un message par téléphone "Je ne peux pas venir jeudi".
- Ayez un plan d'évacuation. Répétez le y compris dans le noir et avec vos enfants.
- Gardez des clés de rechange et tous vos documents importants à portée de main ou chez une personne extérieure de confiance.
- Ayez de l'argent caché en cas d'urgence.
- Faites tout ce que vous pouvez faire pour gagner du temps, désamorcer la situation ou pour vous protéger et protéger vos enfants en cas de violence.
- Réfléchissez aux types de services essentiels avec lesquels vous pouvez entrer en contact pendant les restrictions liées au virus (comme les médecins généralistes et autres services de santé, la poste, les supermarchés) et comment vous pouvez les utiliser dans le cadre de votre plan de sécurité.
- Votre plan de sécurité doit être suffisamment flexible pour vous permettre de mettre en œuvre d'autres plans d'urgence si votre plan d'origine devient irréalisable.
- Comme tout le monde est confiné à la maison, vous pouvez vous sentir isolé de vos amis, de votre famille et de votre réseau de soutien. Même si vous êtes isolé, essayez de maintenir les connexions sociales en ligne ou par téléphone si cela est possible.
- Il est important que vous sachiez que vous pouvez demander de l'aide et que des services spécialisés en violence familiale sont là pour vous aider même en ce moment.

